MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/01/2024

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AR 253 D'UNE SUPERFICIE DE 345M² SISE RUE DES SORBIERS

N° 2024-001

Le Conseil municipal légalement convoqué le 23/01/2024, s'est réuni le 30/01/2024 à 20h, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 10
Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
M. Gilles Guillaume à M. Jérôme Cauët
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Sébastien Bouet
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux
Mme Joane Besse à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Emmanuelle Pic
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Enzo Sodano
Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Hébé Pouchou
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Alexandre Bussière a été désigné Secrétaire de Séance

N° 2024-001

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023-032 en date du 30 mai 2023 relative à l'incorporation de parcelles vacantes dans le domaine privé communal, dont la parcelle cadastrée AR 253 sise rue des Sorbiers ;

VU l'avis des Domaines en date du 15/11/2023 ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée AR 253 est située en zones UH1 du PLU ;

CONSIDERANT qu'un accord amiable a été trouvé entre la commune et Monsieur DUMAS Yannick propriétaire de l'unité foncière cadastrée AR 252, 597, 599, 601 située 8 chemin des Châtaigniers ;

CONSIDERANT que M Yannick DUMAS se porte acquéreur de la parcelle cadastrée AR 253 d'une superficie totale de 345 m² au prix de 51 750 €, soit 150 € par mètre carré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée à M DUMAS Yannick d'une superficie totale de 345 m² sise rue des Sorbiers au prix de 51 750 euros ;

- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240130-DEL2024-0001-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024